

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2017)
Heft: 2172

Artikel: Après le Neuchâtelois Burkhalter, l'imbroglio fédéraliste : préparer la succession du ministre des affaires étrangères exige une diplomatie fine
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014339>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'évolution des dividendes et les rétrocessions en capital entre 2010 et 2011, année de l'entrée en vigueur du nouveau droit, elle estime ces pertes entre 400 et 600 millions de francs.

Chaque année s'entend.

Le Conseil fédéral n'a pas autorisé son administration à actualiser cette évaluation. Il

préfère sans doute se concentrer sur les programmes d'économies. Car sabrer dans les dépenses est un exercice plus simple que d'appliquer le principe de l'équité fiscale.

Après le Neuchâtelois Burkhalter, l'imbroglio fédéraliste

Préparer la succession du ministre des affaires étrangères exige une diplomatie fine

Yvette Jaggi - 12 juillet 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31769>

La démission surprise de Didier Burkhalter à peine annoncée, la machine à lancer des candidatures s'est enclenchée: dans les couloirs du Parlement en pleine session, au parti libéral-radical, dans les médias, au Tessin. Car il est rapidement apparu que le canton italophone avait enfin une bonne chance de trouver un lointain successeur au PDC Flavio Cotti (1986-1999) et au seul radical des 150 dernières années, Nello Celio (1966-1973).

Le nom d'Ignazio Cassis, président du groupe PLR aux Chambres fédérales, a d'emblée surgi dans les conversations et les journaux, peu après la confirmation de son rôle de porte-parole des caisses maladie Curafutura sous la Coupole, en échange de la modique somme de 180'000 francs par an.

Ces dernières semaines, d'autres candidats possibles issus du PLR tessinois ont plus ou moins ouvertement manifesté leur intérêt,

principalement l'ancienne conseillère nationale et conseillère d'Etat Laura Sadis et son successeur au gouvernement cantonal, Christian Vitta, 44 ans, challenger de la nouvelle génération.

Mais à cette saine émulation s'oppose l'objectif du PLR tessinois, confirmé le 11 juillet avec la décision de son comité cantonal: présenter un seul et unique candidat, nommé Cassis, à l'issue de son congrès cantonal fixé au 1er août prochain. Une stratégie qu'il serait bien inspiré de réviser d'ici là, sous peine de payer cher sa détermination ressentie comme arrogante.

Pas d'élections bloquées ni de candidatures trop diverses

Car, comme l'on sait, les parlementaires détestent avoir la main forcée même si la majorité d'entre eux estiment que le tour des radicaux tessinois est venu.

Sans se soucier de cette priorité largement reconnue et s'appuyant sur l'équivoque option du PLR en faveur d'une meilleure représentation de la Suisse latine, certains partis cantonaux ou élus radicaux jouent les *outsiders*. Ainsi le PLR vaudois ouvre la porte à des candidatures possibles qui auraient pour nom Isabelle Moret, conseillère nationale depuis 2006 et vice-présidente du PLR suisse jusqu'à l'an dernier, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat depuis 2007, ainsi qu'un certain Pascal Broulis dont le tour d'essai manqué en 2009 ne constitue pas un précédent très encourageant.

Incompréhensible et inconvenant, tel apparaît l'appétit du PLR vaudois, tenté par une candidature moins de deux ans après l'élection de Guy Parmelin. Ce faisant, il prend le risque d'en rester à l'effectif surproportionné de trois Romands au Conseil fédéral. La «solidarité latine» trouve ses limites en terre vaudoise.

Quant aux noms de candidats possibles venant de Neuchâtel ou de Genève, où Pierre Maudet préférerait sans doute avoir cultivé son format et son image pour une échéance plus lointaine, ils figurent sur une liste trop longue pour s'avérer utile.

Bien entendu, l'élection partielle unique au Conseil fédéral comporte une rigidité supplémentaire.

Il y aurait bien un moyen de mieux respecter l'impératif de cohésion nationale, laquelle postule une certaine représentativité des régions linguistiques et sociogéographiques - surtout dans un pays fédéraliste. Le plus simple serait d'élargir enfin le Conseil fédéral au lieu d'en rester au cabinet ministériel sans doute le plus restreint du monde. Mais le

septuor gouvernemental et l'Assemblée qui l'élit tiennent à un effectif inchangé depuis 1848, année de l'instauration de la Suisse moderne. Et cela malgré la multiplication des tâches attribuées à la Confédération au fil des révisions constitutionnelles.

En réalité, toutes les tentatives visant à passer modestement à neuf élus à l'exécutif fédéral ont échoué, la dernière fois en 2016 suite à une proposition émanant de la commission des institutions politiques du Conseil national, soucieuse d'une représentation équitable des communautés linguistiques au Conseil fédéral. Le Conseil fédéral s'y est opposé avec fermeté et succès. Officiellement pour préserver la solidité du collège et pour éviter une «atomisation départementale», comme il

l'indique dans la conclusion de son rapport. Mais sans doute aussi par l'effet d'une volonté, inattendue et quasiment paradoxale en Suisse, de concentrer le pouvoir, réservé à un groupe qu'il ne faut pas élargir parce qu'en son sein «*il y aurait davantage de relations entre les départements, donc de travail.*»

Ainsi donc, la crainte de problèmes structurels et de fonctionnement l'emporte sur l'impératif politique d'une représentation équitable des communautés s'exprimant dans les différentes langues nationales. S'y ajoute peut-être, dans un double souci d'économie et d'efficacité, le malicieux désir de la Confédération de donner une leçon de modestie à la municipalité de Zurich, le seul exécutif de Suisse qui compte neuf membres à plein temps.

Un regard critique sur l'industrie pharmaceutique

L'offre de médicaments et l'orientation de la recherche sous la loupe de Denknetz

Jean-Daniel Delley - 22 juillet 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31791>

L'industrie pharmaceutique représente sans conteste un fleuron de l'économie helvétique. Mais un fleuron toxique, comme le qualifie un groupe de travail de Denknetz, le réseau de réflexion de la gauche suisse.

La Suisse abrite deux des cinq géants de l'industrie pharmaceutique. La branche

caracole en tête des exportations et comble le fléchissement occasionnel de l'horlogerie. Elle fournit plus de 40'000 emplois hautement qualifiés et bien rémunérés. De par son rôle dans la santé publique, elle jouit d'une bonne réputation. Et ses actions se doivent de figurer dans un portefeuille bien géré.

Le caractère modéré des critiques auxquelles doit faire face cette industrie n'a donc rien d'étonnant. Les aménagements fiscaux en sa faveur prévus dans la réforme de l'imposition des entreprises - déductions de 150% des dépenses de recherche du bénéfice imposable - illustrent la bienveillance traditionnelle du monde politique à l'égard